



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

**66<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 6 décembre 2006, à 10 heures  
New York

Présidente : M<sup>me</sup> Al-Khalifa ..... (Bahreïn)

*En l'absence de la Présidente, M<sup>me</sup> Mladineo (Croatie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

## Typhon aux Philippines

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) :

Au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer notre sincère sympathie au Gouvernement et au peuple des Philippines à la suite des pertes tragiques en vies humaines et des énormes dégâts matériels causés par le typhon qui a récemment frappé leur pays.

Je voudrais aussi exprimer l'espoir que la communauté internationale manifesterait sa solidarité et répondra promptement et généreusement à toute demande d'aide.

Je donne la parole au représentant des Philippines.

**M. Mercado** (Philippines) (*parle en anglais*) :

Les Philippines vous remercient, Madame, de votre message de sympathie aux familles de ceux qui ont péri lors du passage du dernier supertyphon et des glissements de terrain qui ont dévasté les Philippines la semaine dernière. À cette date, les corps de plus de 500 personnes ont été retrouvés et quelque 750 autres sont toujours portées disparues.

Selon les évaluations initiales, les dégâts causés aux infrastructures et aux récoltes par le supertyphon et les glissements de terrain s'élèvent à plus de 750 millions de dollars. Plus de 1,5 million de personnes dans 13 provinces et 10 villes ont été touchées par la catastrophe. Si les routes principales des provinces touchées ont été dégagées, l'électricité et les communications sont toujours coupées dans la plupart des zones dévastées et le manque d'eau potable constitue une grande préoccupation.

En raison de l'ampleur de la catastrophe, le Gouvernement philippin a demandé l'aide internationale pour l'assister dans ses efforts de secours d'urgence et de relèvement. À cette date, le Gouvernement philippin a besoin en priorité notamment eau potable saine, de purificateurs d'eau, d'abris d'urgence, tels que tentes et bâches, de générateurs et de médicaments.

À cette heure, le Gouvernement philippin, avec l'aide de la communauté internationale, poursuit ses efforts de secours et de relèvement 24 heures sur 24. La Présidente, Gloria Macapagal Arroyo, a déclaré un état de catastrophe nationale le 3 décembre et a mobilisé l'armée pour accélérer les efforts de relèvement et la fourniture de services de secours.

À travers vous, Madame la Présidente, les Philippines souhaitent remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Australie, le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Canada, le Japon, les Pays-Bas, la Corée du Sud, l'Espagne, les États-Unis et nos voisins, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour, qui ont rapidement réagi en aidant le Gouvernement et le peuple philippins à faire face à cette tragédie.

#### **Points 47 et 113 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

#### **Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

##### **La Présidente par intérim (parle en anglais) :**

L'Assemblée générale reprendra son examen des points 47 et 113 de l'ordre du jour pour tenir, conformément à la résolution 60/265 du 30 juin 2006, une réunion particulière centrée sur le développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom de la Présidente de l'Assemblée générale, S. E. M<sup>me</sup> Haya Rashed Al-Khalifa.

« À la soixantième session, l'Assemblée générale a demandé qu'une réunion particulière centrée sur le développement soit organisée pendant la soixante et unième session afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial de 2005 et d'autres objectifs convenus au niveau international. Sans aucun doute, ces accords internationaux ont contribué, comme cela n'avait jamais été le cas précédemment, à concentrer l'attention sur l'un des principaux défis de notre époque et à promouvoir l'action mondiale dans ce domaine : la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement humain pour tous.

Si nous parvenons à réaliser ces objectifs communs de développement, non seulement nous éliminerons la pauvreté, mais nous pourrons aussi contribuer à rendre le monde plus sûr, plus stable et plus prospère pour tous.

En intégrant et en coordonnant les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU, l'Assemblée générale peut apporter une contribution réelle.

Quand la pauvreté est si immédiate et les souffrances si intenses, le monde a l'obligation morale et stratégique de répondre aux préoccupations des plus pauvres et des plus vulnérables, notamment en Afrique. Compte tenu des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, j'ai fait du développement le point central de l'ordre du jour de ma présidence de l'Assemblée générale. C'est pourquoi, le 27 novembre, l'Assemblée générale a eu un débat thématique informel sur le développement, intitulé "Partenariats en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement : Faire le bilan et aller de l'avant".

Le débat avait pour objectif de faire le bilan des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et accélérer les progrès en fournissant un cadre permettant d'examiner les mesures pratiques de nature à déboucher sur des résultats tangibles. Pendant le débat, qui a rassemblé les donateurs et les pays bénéficiaires, ainsi que la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, les intervenants ont cité des exemples de partenariat efficace, exposé de nouvelles démarches et donné des exemples de réussite, mais ils ont également mentionné les difficultés qui risquent de ralentir les progrès. Des participants ont pris de nouveaux engagements pour éliminer la pauvreté; la Banque islamique de développement, notamment, a généreusement annoncé qu'elle allait créer un fonds de lutte contre la pauvreté doté de 10 milliards de dollars.

On a dit que des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des OMD.

Au cours des 40 dernières années, la proportion de la population des pays en développement qui peut lire et écrire est passée de moins de 50 % à près de 75 %. L'espérance de vie moyenne à la naissance a augmenté, et 300 millions d'enfants de plus vont à l'école. Les taux d'extrême pauvreté ont rapidement chuté dans une grande partie de l'Asie. En 1990, plus de 1,2 milliard de personnes, soit 28 % de la population du monde en développement, vivaient dans une pauvreté extrême. En 2002, la proportion était tombée à 19 %.

Dans l'ensemble, on s'attend à des progrès constants dans la décennie à venir. Grâce à l'accroissement des échanges et de l'aide, à l'allègement de la dette et à une croissance économique rapide en Asie, le nombre de personnes dans le monde vivant avec moins d'un dollar par jour devrait diminuer de moitié d'ici à 2015.

Cependant, les progrès vers la réalisation des OMD risquent d'être inégaux, si nous ne poursuivons pas nos efforts. Chaque année, un demi-million de femmes meurent toujours pendant la grossesse ou l'accouchement, et bien que les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans aient chuté, environ 30 000 enfants meurent chaque jour de causes évitables. Plus de 100 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire.

Les plus grands problèmes concernent l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. D'après les tendances actuelles, d'ici 2015, plus de 90 % des pauvres du monde vivront dans ces régions.

Nous faisons des progrès pas à pas. Il faudrait davantage de progrès et il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures. Il nous incombe à tous de tenir nos engagements et de travailler dans le cadre de partenariats plus étroits.

Quatre messages essentiels se sont dégagés du débat thématique informel sur le développement, qui seront sans nul doute évoqués ici aujourd'hui. Premièrement, les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU, notamment celui de créer un partenariat mondial pour le développement, doivent être honorés dans les délais fixés. Chacun d'entre nous aujourd'hui a la responsabilité de s'acquitter de sa part des engagements convenus. Nous devons tous rendre des comptes.

Deuxièmement, en créant des partenariats plus vastes aux niveaux local, national et international, nous pouvons accélérer la mise en œuvre des OMD. De nombreuses délégations ont souligné que les partenariats pour le développement au sein de leur propre pays, impliquant les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales et la société civile, avaient une place importante dans la réalisation des OMD.

Troisièmement, il a été dit que l'ONU joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les OMD, qu'il s'agisse des mesures pratiques sur le terrain ou du rôle plus large de l'ONU en matière de mise en place et de promotion de partenariats mondiaux et locaux et de fourniture d'appui technique.

Enfin, on a dit qu'en travaillant ensemble, nous pouvons réaliser les OMD d'ici 2015 et qu'y parvenir serait le plus grand cadeau que la communauté internationale est en mesure d'offrir à l'humanité.

Pour avancer, la mise à l'épreuve ultime de nos objectifs communs de développement sera la manière dont nous gérerons les enjeux politiques de l'avenir, y compris le développement durable, l'urbanisation, la pénurie d'eau et le changement climatique.

Une Organisation des Nations Unies réformée et renforcée travaillant avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé sera plus à même de renforcer les capacités de développement, de se hisser à la hauteur de ces nouveaux défis et de réaliser un plus grand nombre d'objectifs mondiaux.

Mais surtout, pour atteindre les OMD, il est indispensable que les pays développés et les pays en développement respectent les engagements pris au Sommet mondial de l'année dernière. Au moment où les pays en développement adoptent des stratégies nationales globales, les donateurs doivent, comme ils s'y sont engagés, fournir des ressources supplémentaires pour leur permettre de réussir.

C'est pourquoi, à la suite de la soixantième session de l'Assemblée générale, l'année des promesses et des engagements, la soixante et unième session doit être l'année de l'action et de la mise en œuvre. Nous devons tous nous efforcer de créer un climat propice à la mise en place de partenariats plus efficaces pour parvenir à nos objectifs communs. Je reste convaincue que nous pouvons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. J'espère que nos discussions d'aujourd'hui déboucheront sur de nouvelles actions. »

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine. Le Groupe se félicite de cette séance de l'Assemblée générale axée spécifiquement sur le développement et tenue conformément au paragraphe 56 de la résolution sur le suivi du développement.

L'écart en matière de développement économique qui sépare les pays en développement des pays développés continue de se creuser. Les déséquilibres mondiaux dans le contexte des régimes économiques, financiers et commerciaux demeurent. L'impact des politiques monétaire et commerciale des pays développés – et en particulier leurs subventions, qui ont un effet de distorsion sur les échanges, et les obstacles non tarifaires – sur les pays en développement reste sans solution. La mise en œuvre pleine et en temps utile de tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes reste encore à réaliser. Ainsi donc, tous les indicateurs économiques montrent que la mondialisation n'a pas encore délivré les pauvres des effets déshumanisants de la faim et de la pauvreté.

Les buts et les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont mal ajustés, en particulier en Afrique, malgré les mesures appropriées qui ont été prises et les efforts énormes qui ont été déployés par les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral pour mettre en place des environnements nationaux propices à l'exécution des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty. Leurs efforts pour instaurer un développement bien nécessaire sont limités, et l'appui qu'ils reçoivent de leurs partenaires de développement est insuffisant, voire parfois inexistant.

À la suite de la suspension des négociations commerciales de Doha, le Groupe des 77 et la Chine a noté avec préoccupation que cette suspension pourrait aboutir à des tendances protectionnistes plus marquées. Nous sommes également d'avis qu'en l'absence d'un système de commerce multilatéral fondé sur des normes, les politiques qui ont un effet de distorsion sur les échanges – notamment les distorsions provoquées par des subventions accordées au commerce agricole et le non-accès aux marchés – subsisteront, menaçant la crédibilité du système de commerce multilatéral fondé sur des normes et compromettant ainsi les chances des pays en développement de générer de nouvelles

recettes d'exportation et des rentrées dues aux exportations agricoles.

Les pays en développement ont déjà élaboré des stratégies et des plans de développement, et beaucoup d'entre eux ont accumulé une pratique et une expérience suffisantes pour savoir ce qu'ils doivent faire en vue de parvenir au développement durable. C'est pourquoi le Groupe des 77 et la Chine ont demandé que les pays en développement se voient accorder une grande marge de manœuvre pour atteindre leurs propres objectifs.

D'autre part, les grandes institutions monétaires et financières internationales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, n'ont toujours pas tenu compte des stratégies nationales, y compris le cadre d'orientation adopté par l'ONU, afin de veiller à ce que leurs politiques générales soient conformes aux objectifs de développement des pays en développement et répondent aux besoins et aux préoccupations des pauvres.

Les institutions de Bretton Woods doivent jouer un rôle actif en collaboration étroite avec l'ONU, afin de formuler une stratégie mondiale d'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement. Ce qui est essentiel dans ce processus, c'est que les pays en développement eux-mêmes se fassent entendre et participent effectivement aux processus de prise de décisions des institutions de Bretton Woods. Ceci est indispensable pour promouvoir la légitimité, la pertinence et l'efficacité du système financier international, et crucial si les pays en développement veulent réussir à éradiquer la pauvreté et accélérer durablement la croissance économique.

Dans le cadre de sa première série de réformes, le Secrétaire général a proposé la création d'un Compte de l'ONU pour le développement dont les recettes, provenant des économies que l'on espérait réaliser grâce à l'efficacité administrative, seraient transférées audit Compte pour faciliter la mise en œuvre de projets sociaux et économiques dans des pays en développement. L'espoir que ce Compte pour le développement atteindrait au moins 200 millions de dollars d'ici à 2003 ne s'est pas réalisé. Une décision concrète des États Membres est nécessaire pour augmenter le montant correspondant à la base des ressources de ce Compte et éviter d'établir de nouveaux mandats « dans la limite des ressources existantes », ce qui finirait par épuiser les économies

censées être transférées au Compte pour le développement. Le Groupe des 77 et la Chine engagent instamment les États Membres à respecter les engagements politiques pris en 2005 et à augmenter les ressources de base du Compte de 5 millions de dollars.

L'élimination de la faim et de la pauvreté continue d'être le plus grand défi mondial que doit relever la communauté internationale aujourd'hui. Il faut adopter sans plus tarder une approche plus concertée, plus cohérente et plus coordonnée pour sauver l'humanité du fléau déshumanisant et dégradant de la faim et de la pauvreté et de leurs conséquences désastreuses sur les membres les plus vulnérables de la société, les femmes et les enfants.

Si nous voulons atteindre les objectifs et les cibles des OMD d'ici à 2015, nous devons veiller à ce que le partenariat mondial pour le développement soit pleinement mis en œuvre. Il est donc impératif que les pays développés s'acquittent sans réserve de tous les engagements qu'ils ont pris. À cet égard, l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes sont indispensables et restent le rôle prioritaire de l'ONU, si nous voulons réussir à arracher des milliards d'êtres humains à une pauvreté et une faim déshumanisantes et dégradantes.

L'ONU a un rôle vital à jouer dans la promotion d'un régime économique, financier et commercial mondial qui soit équitable. Le système des Nations Unies et les organisations et institutions internationales, dont les institutions de Bretton Woods et la Banque mondiale, doivent traduire tous les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes en mesures concrètes et spécifiques afin de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD.

Le Groupe des 77 et la Chine ne saurait trop insister sur la nécessité de voir l'ONU jouer un rôle fondamental dans la promotion de la coopération internationale au service du développement ainsi que pour ce qui est d'assurer la cohérence, la coordination et la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international. L'ONU, et tout particulièrement les pays développés, doivent faire montre d'une volonté politique sans équivoque pour

rendre opérationnels et appliquer tous les engagements souscrits en vue de renforcer le partenariat mondial pour le développement qui a fait l'objet d'accords écrits, et ne pas se contenter d'efforts épars pour la mise en place d'un ordre mondial financier, économique et social équitable et équilibré. Ceci est essentiel si nous voulons nous acquitter du mandat relatif à l'adoption d'une approche équitable, intégrée, coordonnée et globale au partenariat mondial en faveur du développement, en vue de donner une vie meilleure à ces millions de personnes qui ont si désespérément besoin d'être sauvées de la pauvreté et de la faim, dont l'effet est si déshumanisant et dégradant.

La résolution sur la suite donnée aux mesures relatives au développement a mis l'accent sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre le partenariat mondial pour le développement, notamment en honorant tous les engagements déjà souscrits, afin de permettre aux pays en développement d'atteindre les buts et cibles découlant des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les OMD, d'ici à 2015. À cet égard, la pleine mise en œuvre de l'OMD n° 8 – « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement » – est essentielle pour atteindre les buts fixés pour 2015.

Le moment est venu de mettre en œuvre intégralement et dans les délais la résolution sur le suivi des mesures relatives au développement, qui a énoncé clairement et succinctement toutes les actions à mener dans le contexte de la mise en œuvre de tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

**M. Rosengren** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Ukraine et Moldova, s'associent à la présente déclaration.

L'UE se félicite de la tenue cette première séance formelle spécifiquement axée sur la section consacrée au développement du document final du Sommet mondial. Nous sommes certains que nos délibérations au cours du débat d'aujourd'hui nous fourniront l'occasion d'un échange de vues fructueux sur les

questions spécifiques dont il est question dans la section du document final qui porte sur le développement.

Le Sommet mondial de 2005 a mis l'accent sur le fait que le développement doit s'appuyer sur un partenariat mondial. L'UE est attachée à continuer de forger un partenariat mondial pour le développement. Pour ce qui est de ses politiques d'aide, l'UE s'est fixé un calendrier ambitieux pour que ses États membres parviennent à l'objectif consistant à allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015, avec un objectif collectif intermédiaire de 0,56 % d'ici à 2010.

À cet égard, l'UE est consciente des difficultés particulières qui se posent en Afrique subsaharienne. La Stratégie de l'UE pour l'Afrique définie à la fin de 2005 comprend l'engagement de consacrer à l'Afrique la moitié de l'augmentation de l'aide fournie par l'UE. La stratégie vise à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Depuis lors, des partenariats stratégiques ont aussi été conclus avec d'autres régions du monde.

Le document final du Sommet mondial de 2005 affirme que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement. L'on ne saurait exagérer le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. L'appropriation nationale et la direction locale sont des conditions préalables indispensables pour susciter un développement durable. Des progrès significatifs en ce sens ont été réalisés dans les pays, notamment pour ce qui est de l'introduction de stratégies de réduction de la pauvreté. L'UE reste fermement attachée à appuyer un développement durable piloté par les pays concernés, au moyen d'actions portant sur le volume et l'efficacité de l'aide, l'allègement de la dette, la mise en place de mécanismes de financement novateurs et le commerce. Nous voulons renforcer la voix et la participation des pays en développement dans les institutions financières internationales.

L'Organisation des Nations Unies a la possibilité de se placer dans une position incomparable pour fournir une assistance technique à la rédaction et la mise en œuvre de plans nationaux de développement, en suivant la voie tracée par des pays développés et en collaboration avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'efficacité opérationnelle et la

coopération interinstitutions doivent être renforcées pour que le système soit pleinement mis au service de ceux qui sont dans le besoin.

Pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement, les pays en développement doivent concevoir – avec un appui international – des plans en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD et les buts et objectifs nationaux connexes. Il s'agit notamment des engagements souscrits dans le document final du Sommet mondial et dans la résolution de suivi des textes concernant le développement, à propos du renforcement des systèmes de santé et de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme; la mise en œuvre de programmes d'éducation pour tous; et la mise en place d'un accès universel à la médecine de la procréation ainsi que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour être viables à long terme, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent intégrer des engagements relatifs à la protection de l'environnement, afin de mieux gérer les ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social. Nous devons aussi tous redoubler d'efforts pour tenir nos engagements et remplir nos obligations en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et faire avancer le dialogue sur les mesures à long terme visant à faire face aux changements climatiques.

Le document final du Sommet mondial et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ont ensemble abouti à la mise en œuvre réussie de stratégies d'assistance conjointes dans plusieurs pays en développement. L'harmonisation est essentielle pour que l'aide au développement produise davantage de résultats, et de meilleure qualité. Atteindre les OMD exigera une meilleure cohérence des politiques menées dans le cadre de l'ONU et d'autres enceintes de coopération multilatérale. L'UE s'est engagée concrètement à améliorer la cohérence de ses politiques en matière de développement dans 12 secteurs principaux. Plus récemment, en octobre dernier, le Conseil de l'UE a aussi convenu d'améliorer ses propres mécanismes de prise de décision afin de renforcer la cohérence de ses politiques en matière de développement.

Le système des Nations Unies doit faire de même. La réforme de l'ONU offre une bonne occasion

pour ce faire. Les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système sont une occasion pour l'ONU d'améliorer ses performances en vue de produire de meilleurs résultats en matière de développement au niveau national. Il faut renforcer l'évaluation et le suivi des performances du système des Nations Unies en termes d'efficacité et de résultats dans le domaine du développement, et de réactivité par rapport aux défis nationaux en la matière. Le système des Nations Unies doit mettre à profit plus systématiquement les enseignements tirés de l'expérience. Il est de la plus haute importance de disposer d'un suivi et d'une évaluation des actions au niveau du système. Le renforcement des capacités dans les pays en développement est au cœur même des activités liées au développement.

Le Sommet mondial des Nations Unies a fixé pour objectif un travail décent pour tous. Je me félicite donc de voir que l'Union européenne prend des initiatives en faveur de la promotion d'un travail décent, tant à l'intérieur de ses frontières que dans le cadre de ses relations extérieures. La semaine dernière le Conseil a adopté des conclusions sur les possibilités de promouvoir un travail décent grâce à des mesures sociales, de développement et de politique commerciale. Nous avons également affirmé qu'il est essentiel de promouvoir des programmes de développement et de coopérer avec l'ONU et l'Organisation internationale du travail.

Le Conseil de l'Union européenne a, en octobre 2006, adopté des conclusions qui mettent l'accent sur la nécessité d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide commerciale de manière à permettre à tous les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, de s'intégrer au système commercial multilatéral reposant sur des règles et à inciter la Communauté et les États membres à concrétiser leurs engagements respectifs en matière d'assistance commerciale.

L'Union européenne estime que le Cycle de négociations de Doha sur le développement devrait reprendre le plus tôt possible. La conclusion réussie de ces négociations comportera des bénéfices considérables pour le développement.

Le Sommet mondial de 2005 a donné un nouvel élan au processus de réforme de l'ONU. Les compétences normatives et analytiques de l'ONU, ainsi que ses capacités opérationnelles et de coordination, ne

peuvent être pleinement mises à profit que dans un système rationalisé et plus efficace. Cela est impératif si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il est indispensable de compter sur un partenariat plus fort entre le système des Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes afin de soutenir les efforts de réforme de l'ONU et de veiller à ce que nous allions ensemble vers des actions concrètes.

Depuis le Sommet, nous avons, à l'Assemblée générale, pris des mesures de suivi et de renforcement des engagements souscrits par nos dirigeants, par exemple lors de la session extraordinaire consacrée au VIH/sida et lors des réunions de haut niveau sur les pays les moins avancés et sur les migrations. Nous nous sommes accordés sur la date de la conférence d'examen du Consensus de Monterrey et nous avons adopté des résolutions sur le suivi du développement lui-même et sur le renforcement du Conseil économique et social. L'Union européenne appuie vigoureusement cette évolution et attend avec intérêt l'année prochaine lorsque le Conseil économique et social assumera ses nouvelles fonctions, notamment l'examen de fond annuel au niveau ministériel et le Forum pour la coopération en matière de développement.

**M. Hamburger** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas souscrivent à la déclaration prononcée par le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne. Nous voudrions ajouter quelques mots reflétant notre point de vue de partenaire clef du développement.

Les Pays-Bas demeurent fermement attachés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD et le Document final du Sommet mondial de 2005 orientent notre politique de coopération en matière de développement. Il n'est pas nécessaire de parvenir à un nouveau consensus sur le développement; ce qu'il faut, en revanche, aujourd'hui c'est mettre en œuvre les engagements que nous avons déjà pris afin d'atteindre les objectifs fixés.

De nombreux rapports parus récemment montrent clairement que les progrès vers la réalisation des OMD ont été décevants et inégaux, malgré les multiples initiatives prises par les pays en développement eux-mêmes et l'appui fourni par la communauté internationale. Pour bon nombre des pays les moins avancés notamment, les chances d'atteindre les OMD d'ici à 2015 semblent s'éloigner un peu plus chaque

année. Bien que la responsabilité du développement incombe avant tout aux pays en développement eux-mêmes, la réalisation des OMD est une responsabilité partagée de la communauté internationale tout entière. Elle exige un partenariat véritable entre pays développés et en développement.

Les pays développés ont une responsabilité particulière s'agissant d'atteindre l'Objectif 8. Il y a peu, nous avons fait état de nos efforts à cette fin dans notre deuxième rapport sur l'Objectif 8, ce que nous allons continuer de faire régulièrement. Il est important que tous les pays établissent des rapports présentant, de manière transparente, les efforts qu'ils déploient aux niveaux national et international.

Un aspect important de l'Objectif 8 est le renforcement de la cohérence des politiques à l'appui des OMD aux plans national et international. Nous ne saurions donner d'une main et reprendre de l'autre. Dans des domaines comme le commerce, l'agriculture et l'environnement, il est particulièrement important de parvenir à créer une synergie avec les différents objectifs de la politique de développement.

Le commerce et l'intégration à l'économie régionale et mondiale sont des conditions essentielles au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Les Pays-Bas sont favorables à un système commercial ouvert, reposant sur des règles, prévisible et non discriminatoire, ainsi qu'à une libéralisation progressive du commerce et à l'élimination des subventions et des barrières non tarifaires qui introduisent des distorsions. Nous déplorons vivement la suspension des négociations de Doha et nous espérons qu'elles reprendront prochainement. Les pays développés tout comme les pays en développement doivent tout mettre en œuvre pour garantir le succès du Cycle de Doha et faire en sorte qu'il devienne un véritable cycle de développement.

Les pays développés doivent également utiliser l'annulation de la dette pour libérer des ressources en vue de réaliser les OMD. Les Pays-Bas sont favorables à l'annulation de la dette pour les pays dont le niveau d'endettement n'est pas viable, à condition qu'ils mettent en place des politiques économiques solides et une saine gouvernance.

L'utilisation plus efficace et plus efficiente des ressources existantes est un autre domaine dans lequel des progrès importants peuvent être réalisés. Il est crucial de mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Améliorer

l'efficacité de l'aide en procédant à un alignement et en assurant une meilleure coordination entre les organisations donatrices tout en encourageant les pays à en assumer le contrôle et la direction, a déjà donné des résultats dans un certain nombre de pays. Les pays en développement ont également une responsabilité propre s'agissant de rendre l'aide plus efficace.

Je voudrais également insister sur la nécessité de disposer d'une meilleure qualité de financement. Des financements et un appui au budget plus prévisibles et à plus long terme, plutôt qu'un financement par projet, sont nécessaires. Les Pays-Bas y contribuent en modifiant leurs propres schémas de financement.

En dernier ressort, c'est au niveau des pays que les OMD doivent être réalisés grâce à des stratégies nationales de réduction de la pauvreté qui s'en inspirent. L'une des conclusions du Sommet de 2005 a été que les pays en développement devraient adopter et mettre en œuvre de telles stratégies d'ici à la fin 2006. À l'heure actuelle, de nombreux pays en développement sont en train d'élaborer leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD, avec la participation active de tous les acteurs concernés aux niveaux national et local. Toutefois, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire avant que tous les pays en développement aient élaboré et mis en œuvre leurs stratégies.

Le dispositif de l'aide internationale est devenu de plus en plus compliqué en raison de la prolifération des donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que des fonds internationaux et des mécanismes financiers existants. Cette situation fait peser un fardeau toujours plus lourd sur les capacités des pays en développement. L'ONU occupe une place sans pareille dans le domaine de l'aide. Pour atteindre les OMD, nous n'avons pas seulement besoin des efforts des pays développés et en développement, mais également d'une ONU efficace et efficiente, qui agisse de manière cohérente sur les questions de développement, de sécurité et de droits de l'homme et qui obtienne des résultats, en particulier au niveau des pays.

Or, le système des Nations Unies dans son ensemble ne fonctionne pas encore pleinement de manière cohérente et efficace. Il est extrêmement complexe et fragmenté, et c'est là une faiblesse majeure. Son financement reste encore peu prévisible et les incitations à un véritable travail d'équipe font souvent défaut alors que la course aux ressources entraîne des coûts de transaction trop élevés.



Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système offre une chance sans précédent de repenser la manière dont l'ONU fonctionne et de changer le climat des activités d'assistance. Les Pays-Bas appuient vigoureusement le principe de « l'unité de l'action » pour le développement au niveau des pays. De notre côté, nous avons besoin d'un système multilatéral mieux intégré et coordonné, au financement plus conséquent et prévisible. L'adhésion aux OMD sur le long terme exige un engagement financier également sur le long terme.

Les Pays-Bas ont hâte de débattre du rapport du Groupe de haut niveau avec ses partenaires, ici à l'ONU et au niveau national.

**M. Butagira** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Ces 10 dernières années, un grand nombre de conférences et réunions au sommet ont eu lieu, au cours desquelles la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures qui, à condition d'être bien appliquées, marqueront un tournant décisif dans la réalisation des objectifs du développement durable et de la réduction de la pauvreté à l'échelon mondial. Ces engagements sont de diverse nature, et prévoient, notamment, l'octroi de ressources supplémentaires au développement et à la promotion du développement ou encore une efficacité accrue de l'aide.

Il importe de faire remarquer que toutes ces grandes conférences et réunions au sommet ont conduit à la définition de buts, certes ambitieux mais réalistes, dont la réalisation est fondamentale pour la stabilité et la prospérité mondiales. L'ONU a joué un rôle central dans l'adhésion consensuelle à ces objectifs, parmi lesquels figurent les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il faut à présent qu'elle s'emploie à donner effet aux OMD et autres objectifs de développement convenus au niveau international ainsi qu'à aider les Gouvernements à mettre en œuvre des plans nationaux à cette fin.

Le Sommet mondial de 2005 a largement mis l'accent sur l'urgence de coordonner les efforts pour atteindre les objectifs de développement plus généraux qui ont été convenus au niveau international. Il a également reconnu le rôle crucial des conférences et réunions au sommet dans l'élaboration d'un projet global visant à faire face aux gageures modernes en matière de développement. En adoptant une conception globale du développement, le Sommet a solidement ancré les OMD dans le programme général des

objectifs de développement convenus au niveau international. Cette évolution a relancé la dynamique politique et conféré un poids important à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des conférences de l'ONU. Ce qui est clairement ressorti du Sommet, c'est qu'un vaste processus d'examen s'impose de toute urgence afin de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application des objectifs de développement internationalement convenus et d'élaborer des politiques multidimensionnelles qui tiennent compte des liens existant entre les différents objectifs définis lors des conférences.

Malgré les efforts faits aux niveaux national et international pour appliquer les textes issus des conférences, les progrès restent lents si l'on considère l'écart considérable qui demeure entre les discours et les actes. D'où la difficulté de taille que pose à la communauté internationale le fossé de plus en plus grand entre les promesses et leur réalisation.

Nous notons avec vive inquiétude que la mise en œuvre de ces engagements reste en butte à un manque de volonté politique de tenir les délais fixés, en particulier au sein de la communauté des donateurs. Ce manque de volonté politique est illustré par l'incapacité générale, à l'exception d'une poignée de pays, à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, conformément à l'objectif fixé il y a plus de 30 ans. Bien que de nombreux pays développés se soient fixé des échéances à cet égard, celles-ci sont trop rapprochées de l'horizon retenu pour la réalisation des OMD, c'est-à-dire l'année 2015, et laissent donc trop peu de temps aux pays en développement pour atteindre les OMD. Nous pourrions signaler des problèmes du même ordre dans les domaines de l'allègement de la dette, des échanges, de la protection de l'environnement, etc., avec lesquels beaucoup d'entre nous, à l'Assemblée, sont déjà familiers.

Bien qu'ils soient de taille, les obstacles que nous rencontrons dans l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet organisées par l'ONU ne sont pas insurmontables. D'abord et surtout, le système de développement multilatéral a besoin d'être mieux géré au niveau mondial. Il faut sensiblement renforcer la cohérence des mandats et des fonctions, ainsi que la responsabilisation et la représentation au sein du système de gestion des affaires mondiales. On pourra à notre avis y parvenir au moyen de la réforme engagée à l'échelon du système des Nations Unies afin de le

rendre plus cohérent et plus performant en matière d'application et de suivi ainsi que s'agissant d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du développement durable. Il importe d'identifier les facteurs qui freinent la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, de les isoler et de les éliminer systématiquement afin d'accroître la performance tout en continuant de s'attacher aux domaines qui nécessitent une coordination et une cohésion accrues.

Ma délégation estime que bien davantage pourrait être accompli si la communauté internationale se dotait d'un mécanisme efficace et important de responsabilisation et de surveillance afin de contrôler la manière dont tous les partenaires de développement, en particulier les pays développés, s'acquittent des engagements pris lors des conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique, social et connexes ainsi que dans les différentes instances intergouvernementales afin d'accompagner les stratégies nationales de développement des pays en développement. Les retards et l'inaction constatés dans l'action mondiale contre la pauvreté constituent désormais le principal obstacle à la réalisation des objectifs, tous domaines confondus.

Voilà pourquoi nous approuvons vivement les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système. Surtout, ma délégation est d'avis que la mise en place du Conseil des Nations Unies pour le développement durable et la nomination d'un coordinateur des Nations Unies pour le développement, chargé d'assurer la performance et le respect des responsabilités de l'ONU dans les activités de développement, contribueront grandement à accroître l'efficacité de l'Organisation. Ainsi, l'ONU restera attachée à obtenir des résultats, à répondre aux exigences de développement et à accomplir des progrès quantifiables par rapport aux objectifs à atteindre.

Cependant, l'action engagée pour renforcer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et, ainsi, prêter un concours plus judicieux aux pays en développement ne donnera pas les résultats escomptés tant qu'au niveau mondial, les politiques d'aide au développement poursuivies par les pays développés n'auront pas été harmonisées avec celles des institutions de Bretton Woods, des organisations non gouvernementales internationales et du secteur privé. Son succès dépend d'une meilleure coordination mondiale.

L'ONU reste la seule organisation mondiale qui possède les compétences et l'expérience requises pour gérer les affaires internationales. Lors du Sommet mondial de 2005, le Conseil économique et social s'est ainsi vu confier la responsabilité de veiller à l'application et au suivi des textes issus des grandes conférences et doter de deux nouveaux instruments importants pour s'acquitter de sa tâche : les examens de fond annuels au niveau ministériel et le forum de la coopération pour le développement. Ils permettront au Conseil et à ses organes subsidiaires de former aux plans international et régional une structure plus homogène, chargée d'orienter et d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international.

Nous pensons que ces nouvelles fonctions renforceront de façon notable le rôle central du Conseil économique et social, qui est de favoriser le développement économique et social grâce à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Nous engageons la communauté internationale à prêter le concours requis au Conseil pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses nouvelles fonctions cruciales.

Il convient dans le même temps d'encourager les départements et organismes compétents de l'ONU, qui sont dotés de capacités normatives, à poursuivre leurs travaux d'établissement des normes internationales ainsi que de mise en œuvre et de suivi des engagements pris par les partenaires de développement. Cela devrait être fait dans le respect des accords intergouvernementaux pertinents qui ont été conclus au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que lors des conférences et réunions au sommet organisés par l'ONU.

**M. Al-Fayez** (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine concernant le point de l'ordre du jour à l'examen.

Nous nous félicitons de la convocation de cette réunion, qui souligne la nécessité d'établir des partenariats pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'Arabie Saoudite a contribué à la relance du processus de développement dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), en mettant en œuvre des programmes d'aide au développement pour

s'attaquer à la pauvreté et ouvrir la voie au développement durable et à la stabilité.

L'Arabie saoudite estime que le développement et l'élimination de la pauvreté sont des responsabilités morales et humanitaires et qu'assurer un équilibre économique mondial et un développement durable global requiert une solidarité internationale fondée sur la responsabilité collective, sans sélectivité ni condition préalable d'aucune sorte. C'est pourquoi nous pensons également que paix et développement vont de pair, car les États ne peuvent pas atteindre leurs objectifs de développement dans des situations de conflit et en l'absence de paix et de stabilité. Au contraire, sans paix, il est probable que le développement recule. On peut citer, à titre d'exemple, la violence et les blocus imposés par les Puissances occupantes, ainsi que la destruction des biens et le recours abusif à la machine de guerre au Liban et en Palestine, qui a prolongé la souffrance des peuples libanais et palestinien. L'absence d'une paix juste et globale a privé de développement le peuple palestinien et les autres peuples de la région.

Nous réaffirmons le rôle de l'ONU dans la promotion du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) grâce à l'intensification du processus de développement et l'exploitation de synergies entre les mécanismes de financement. Promouvoir le développement économique, favoriser la stabilité sociale et faire face aux problèmes liés à l'environnement et à la démographie, ces tâches devraient occuper une place plus importante parmi les priorités de l'ONU. En outre, la réussite du processus de développement est fonction du respect que manifeste la communauté internationale pour les traditions et les spécificités culturelles des pays en développement. À cet égard, les pays donateurs doivent se rendre compte que la réalisation des OMD doit s'appuyer sur les objectifs fixés par chaque pays.

L'Arabie saoudite estime que les efforts de réforme du système financier, monétaire et commercial mondial n'aboutiront pas sans consensus international et sans la participation des institutions concernées. En même temps, les pays en développement et les pays les moins avancés doivent faire preuve de solidarité en surmontant les obstacles au développement auxquels ils sont confrontés, afin d'assurer la prospérité et le bien-être dans leurs pays respectifs et de renforcer leur rôle dans l'économie internationale.

L'Arabie saoudite appelle la communauté internationale à trouver les moyens de coopérer à l'échelle mondiale pour instaurer un ordre économique mondial dans un esprit positif, en prenant en compte les intérêts nationaux des pays sans compromettre les mandats des organisations internationales spécialisées.

L'Arabie saoudite espère qu'un nouveau consensus humanitaire pourra se dégager, lequel sera basé sur le partenariat entre les pays développés et en développement et sur la coopération et la solidarité dans les relations économiques internationales, respectant les principes de justice, d'égalité et de renforcement des capacités afin de promouvoir la compétitivité des pays en développement et d'assurer l'accès de leurs produits aux marchés mondiaux.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'il n'y aura ni développement ni prospérité économique ni stabilité politique dans une partie du monde, si les autres régions souffrent de la faim, de la pauvreté et des catastrophes que sont la guerre et les conflits. L'usage de la force et de la violence pour régler un conflit a causé de lourdes pertes en vies humaines, des pertes financières, des dégâts matériels, la destruction de ressources naturelles et l'atteinte à la dignité humaine, ainsi que le sous-développement économique et social. Nous pensons que le développement ne peut être assuré que grâce à la stabilité, et que la stabilité ne peut être assurée que par le plein respect de la légitimité internationale, le dialogue et l'égalité entre les États. Il ne fait aucun doute qu'un esprit de coopération et de consensus permettra à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour garantir le développement au XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Wolfe** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux autres orateurs qui se sont félicités de la convocation de ce très important débat en plénière sur la question du développement. Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

La séance d'aujourd'hui non seulement renforce la nécessité que l'ONU examine le développement dans sa perspective propre, mais souligne aussi l'importance fondamentale du travail global de l'Organisation. Elle constitue un pas important dans les efforts faits pour veiller à ce que les États Membres et le système de l'ONU dans son ensemble continuent de consacrer leur attention et de réfléchir au rôle

fondamental que l'ONU joue dans la promotion des questions de développement. Nous sommes disposés à appuyer les efforts tendant à cet objectif.

Depuis le Sommet mondial de 2005, la communauté internationale a pris des mesures positives pour faire avancer ses activités de développement. Parmi les mesures les plus remarquables, on peut citer l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 et, plus récemment, l'adoption de la résolution sur le renforcement du Conseil économique et social. Quoique nous eussions voulu voir, dans les deux résolutions, des propositions plus ambitieuses et audacieuses, au-delà de la réaffirmation du langage convenu, nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait au moins été en mesure de se prononcer sur ce que la Jamaïque considère comme des questions cruciales. Cela permettra à la communauté internationale de poursuivre ses progrès pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et de veiller à ce que l'ONU soit correctement équipée pour faire progresser le processus.

Le moment est venu de dépasser le stade du langage convenu et de s'acquitter des engagements convenus. Nous admettons qu'il faudra encore réfléchir à la meilleure façon d'améliorer la coordination et de promouvoir la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous sommes déterminés à œuvrer avec d'autres à cette fin. Cependant, cette activité doit être éclairée par un objectif plus général : celui de veiller à ce que l'ONU continue de répondre aux besoins des millions de pauvres partout dans le monde. Nous examinerons donc avec grand intérêt les propositions visant à faire avancer cet objectif, y compris les propositions figurant dans le rapport récemment publié du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement.

Un domaine dans lequel nous aurions espéré voir se dessiner une évolution plus significative depuis le Sommet mondial de 2005 est celui des échanges commerciaux. Bien que l'on reconnaisse l'importance du rôle du commerce international en tant que moteur de la croissance et du développement économiques, aucun progrès n'a été fait sur les négociations commerciales de Doha, actuellement bloquées. Chaque

jour qui passe sans de nouveaux progrès dans les pourparlers commerciaux compromet sérieusement l'intégrité du système de commerce multilatéral. Nous engageons donc instamment toutes les parties, et en particulier les pays développés, à faire montre de la volonté politique nécessaire, non seulement pour mener à bien les négociations, mais, ce faisant, pour respecter les impératifs du développement et les engagements définis dans la Déclaration ministérielle de Doha, la décision prise par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce le 1<sup>er</sup> août 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

Je voudrais à ce stade identifier quatre questions clefs qui doivent continuer à servir de base à nos débats sur le développement.

La première a trait à une coordination et à une collaboration accrues, tant au sein et à l'échelle du système qu'entre le système des Nations Unies et des organismes telles que les institutions de Bretton Woods. Il est indispensable que nous renforçons la coordination au sein du système des Nations Unies, en collaboration étroite avec l'ensemble des autres institutions multilatérales financières, commerciales et de développement, afin d'appuyer une croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et de la faim, et le développement durable, en particulier dans les pays en développement. Cette coopération et cette collaboration peuvent se faire sans porter atteinte aux domaines de compétence respectifs des institutions concernées. Nous ne voyons pas d'autre solution de rechange viable à cette approche si nous voulons véritablement avancer, dans les délais prévus, vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Il est tout aussi important de veiller à ce que les efforts déployés par le système des Nations Unies dans son ensemble pour donner forme à une vision large du développement et pour identifier les objectifs généralement convenus ne soient pas entravés par les chevauchements et les doubles emplois dans l'exercice des mandats portant sur les activités opérationnelles de développement. Le système ne devrait pas non plus être paralysé par un appel excessif aux contributions volontaires affectées aux programmes de pays.

Nous estimons également qu'une plus grande coopération entre les États Membres est indispensable à l'amélioration de la coopération internationale pour le développement. Cette notion s'incarne parfaitement

en ce que l'on connaît désormais sous le nom de partenariat mondial pour le développement. Il reste un outil important de coopération aux niveaux national, régional et international et fournit aussi un cadre global mutuellement bénéfique qui facilite la réalisation des objectifs de développement des pays développés et des pays en développement. À notre avis, un des éléments clefs de ce cadre est une assistance technique et financière plus ciblée et plus substantielle. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction et encourageons des engagements accrus de prêter soutien, en particulier pour ce qui est de la dette et de l'aide publique au développement, et nous avalisons l'appel lancé à des efforts continus visant à améliorer la qualité de l'aide et à en accroître l'impact. Nous appuyons en particulier les appels lancés à des mesures concrètes, effectives et opportunes de mise en œuvre des engagements convenus sur l'efficacité de l'aide, avec un suivi et des délais précis.

S'agissant de la dette, nous tenons à souligner qu'il importe d'examiner globalement le problème de la dette des pays en développement, y compris les pays en développement à revenu intermédiaire, dont les problèmes en la matière ne sont souvent pas pleinement pris en compte dans la formulation d'initiatives au niveau multilatéral.

Deuxièmement, le débat sur le développement doit se faire dans le respect du contrôle national et de la formulation de stratégies de développement nationales conformes aux priorités nationales. Nous nous félicitons de ce que ceci soit plus clairement reconnu dans les débats, tant ici à l'ONU que dans les déclarations de la communauté internationale sur les questions de développement. Une telle approche est essentielle pour donner aux pays en développement la marge de manœuvre politique nécessaire au respect de leurs obligations nationales et internationales.

Il importe également de ne pas oublier qu'il n'existe pas un modèle unique de développement durable. Les pays en développement connaissent toute une gamme de conditions, d'obstacles et de perspectives économiques. Par conséquent, les plans et les politiques de développement doivent être déterminés par des processus internes fondés sur les priorités nationales. Le développement doit aussi reposer sur les principes de participation et de transparence, surtout en matière de gouvernance économique et de prise de décisions économiques au niveau mondial. La bonne gouvernance au niveau international est essentielle à la réalisation du

développement durable, et elle garantira un environnement économique international dynamique et porteur.

Troisièmement, nous devons nous employer à traduire concrètement les engagements pris concernant les objectifs de développement convenus au niveau international. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise récemment par l'Assemblée générale d'envisager de mettre en place des mécanismes efficaces de surveillance, d'examen et de suivi de l'application des textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous attendons avec intérêt la poursuite des débats sur cette question à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, en particulier par le biais des examens annuels au niveau ministériel et dans le contexte du forum de coopération pour le développement.

Quatrièmement, l'attention privilégiée que nous portons à la question du développement doit tenir compte des besoins particuliers des groupes de pays les plus vulnérables, à savoir les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les États en développement sans littoral. L'absence de progrès ou les progrès inégaux faits par ces pays s'agissant d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, dont les OMD, font qu'il est encore plus urgent de déployer des efforts accrus pour renforcer un partenariat mondial de suivi et de mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; du « Programme d'action d'Almaty : Partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit »; et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Outre l'aide financière requise pour appuyer la mise en œuvre de ces engagements, nous attendons un appui de la communauté internationale dans le domaine du renforcement des capacités afin de donner à ces pays les moyens de relever les défis du développement.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la volonté de la Jamaïque de travailler avec la communauté

internationale dans le domaine du développement, ce que nous faisons déjà avec un certain nombre de partenaires du développement dans plusieurs domaines clefs. Ce sont notamment l'éducation, le VIH/sida, la pauvreté et l'environnement, la santé et la justice, ainsi que la paix et la sécurité. Au titre d'un accord conclu récemment entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement, par exemple, nous allons recevoir une aide au développement de plus de 7,5 milliards de dollars au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2007-2011. C'est grâce aux efforts continus et concertés de tous, comme ceux-ci, que nous pourrions veiller à la réalisation intégrale et en temps voulu des objectifs de développement convenus au niveau international, ce qui est essentiel pour atteindre l'objectif d'élimination de la pauvreté. L'ONU reste un acteur de premier plan dans tout ce processus.

**M. Miller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme cela est indiqué à l'Article 55 a), le mandat de la Charte des Nations Unies en matière de développement économique et social stipule que les Nations Unies favoriseront « le relèvement des niveaux de vie, le plein-emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ». J'insiste sur le groupe de mots « conditions de progrès et de développement », car il apparaît ainsi clairement que les fondateurs de cette grande institution envisageaient le développement comme un processus, non pas comme un objectif. Le développement n'est pas un but que l'on atteint, mais une activité que l'on entreprend. C'est un processus de changement, d'amélioration et de croissance.

Le langage que nous employons sur ce sujet est décidément très étrange. Nous nous divisons en pays développés et pays en développement. Que signifie être développé? Le processus de développement s'arrête-t-il? Et pourquoi, quand nous parlons de pays en développement, exprimons-nous automatiquement de l'inquiétude? Ne cherchons-nous pas tous à être en développement? Un processus de développement continu est précisément ce que la Charte des Nations Unies nous appelle à promouvoir.

Mon intention n'est pas de m'appesantir sur un point de sémantique. Mais je tiens à noter que notre langage est imprécis. À cause de cela, il est d'une importance vitale que notre réflexion soit claire. Ce qui nous préoccupe ici n'est pas tant la situation des pays développés que celle de ceux qui ne se développent pas, ne progressent pas, ne changent pas – du moins

pas assez rapidement pour assurer à leurs populations une élévation de leur niveau de vie.

En économie, la mesure du progrès ou du développement d'un pays se fait principalement par rapport au rythme de croissance de son revenu par habitant. Nous parvenons à la croissance des revenus en accroissant la productivité. Pour accroître la productivité, il faut notamment améliorer les soins médicaux, l'éducation et l'accès au capital. Les Objectifs du Millénaire pour le développement convenus au Sommet du Millénaire reflètent l'accent mis par la communauté internationale sur les deux premiers de ces facteurs, la santé et l'éducation. Les Objectifs sont fortement axés sur ces domaines. Les États-Unis ont de nombreux contacts avec des pays qui ne se développent pas ou se développent trop lentement, pour aider à améliorer la qualité des soins médicaux et de l'éducation dont bénéficient leurs populations.

Sous le Président Bush, l'appui international du Gouvernement des États-Unis à l'éducation primaire est passé de 98 millions de dollars en 2000 à plus de 465 millions de dollars cette année. Les États-Unis fournissent davantage d'aide publique au développement (APD) consacrée à l'éducation que tout autre donateur, et au moins 70 % de toute l'APD des États-Unis consacrée à l'éducation sont destinés à l'éducation primaire.

Dans le domaine de la santé, les États-Unis ont souscrit le plus vaste engagement jamais entrepris par un pays en faveur d'une initiative internationale de santé publique consacrée à une seule maladie : une approche multiforme, étendue sur cinq ans et dotée d'un budget de 15 milliards de dollars, à la lutte contre le VIH/sida dans plus de 120 pays. Les États-Unis sont aussi, et de loin, la principale nation donatrice au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En 2004 et 2005, les États-Unis ont contribué 873 millions de dollars au Fonds mondial. Nous comptons donner encore 844,5 millions de dollars au Fonds mondial pour la période 2006-2007, portant la contribution totale des États-Unis à plus de 2,3 milliards de dollars. Par de telles contributions, les États-Unis comptent lutter contre l'ignorance, soulager des souffrances, aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et aider les habitants de pays pauvres à vivre une vie plus heureuse et plus productive.

Curieusement, le Sommet du Millénaire a prêté peu d'attention au facteur le plus significatif dans l'augmentation de la productivité : l'accès au capital. En 2002, l'Organisation des Nations Unies a remédié à cet oubli au cours de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey. Le Consensus de Monterrey a mis l'accent sur les moyens de mobiliser les capitaux en faveur du développement par l'entremise de l'épargne domestique, du commerce international, de l'investissement étranger direct, de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement. L'importance des sources de capital nationales a été mise en relief par les travaux novateurs de l'économiste Hernando de Soto, qui a estimé par exemple que les pauvres des pays en développement détiennent un capital immobilier non matérialisé par un titre d'une valeur totale de 9,3 milliers de milliards de dollars. Ce qu'il faut pour accéder à ce capital et le mettre au service de l'activité économique, ce sont des mesures de réforme législative, le droit de propriété, la primauté du droit et un environnement des affaires simplifié. La mondialisation a aussi été reconnue comme constituant une deuxième source extraordinaire de capital potentiel, avec la possibilité de gains se chiffrant en centaines de milliards de dollars grâce aux échanges commerciaux que permet un environnement simplifié. D'autres sources de capitaux publics et privés – comme l'allègement de la dette, l'investissement étranger direct et les transferts de fonds d'expatriés – ont aussi été reconnus comme pouvant jouer un rôle significatif.

À Monterrey, le Président Bush a appelé de ses vœux un nouveau pacte pour le développement mondial. Dès janvier 2004, ce nouveau pacte était né sous la forme du compte du Millennium Challenge, qui offre une aide aux pays qui mènent des réformes législatives et modifient leur système de gouvernance pour permettre une utilisation efficace de l'aide. L'objectif est d'aider de tels pays à s'intégrer plus pleinement dans le système économique mondial et à accéder ainsi aux sources de capital bien plus importantes dont dispose le secteur privé.

La Millennium Challenge Corporation a identifié plus de 24 pays remplissant les conditions requises pour bénéficier de son aide et a signé des engagements pluriannuels avec 10 d'entre eux. Dernièrement, le Mali – l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un revenu annuel par habitant de seulement 380 dollars – a signé un pacte en vertu duquel près

d'un demi-milliard de dollars seront consacrés à des programmes de construction de systèmes d'irrigation, de transport et d'infrastructure industrielle. En l'espace de deux années, le programme du Millennium Challenge a fourni plus de 3 milliards de dollars d'aide extérieure aux pays qui ont assumé le contrôle et la responsabilité de leur propre développement.

Les États-Unis sont aussi devenus le plus important fournisseur d'aide au commerce. En décembre 2005, à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Hong Kong, les États-Unis ont annoncé leur intention de faire plus que doubler le montant de leur contribution à l'Initiative mondiale d'aide au commerce, qui passera de 1,34 milliards de dollars en 2005 à 2,7 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Les importations nettes de biens en provenance de pays en développement par les États-Unis s'élevaient à 487 milliards de dollars en 2005, ce qui dépasse de très loin les flux financiers de quelque autre source que ce soit en direction de ces pays. Enfin, les flux financiers privés non commerciaux provenant des États-Unis en direction des pays pauvres – sous la forme d'envois de fonds de migrants, d'investissement privé net et de dons d'organisations non gouvernementales – s'élèvent à 119 milliards de dollars, soit quatre fois le montant de l'aide publique au développement fournie par les États-Unis.

Au début de ma déclaration, j'ai noté que le développement est un processus – un processus de changement, d'amélioration et de croissance. Par le biais de programmes et politiques comme ceux que j'ai cités, mon gouvernement cherche à aider d'autres pays – en particulier les plus pauvres – à rendre ce processus aussi rapide et aussi profond que possible.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Madame la Présidente, de la tenue de cette séance importante. Nous pensons que nos délibérations mettront en lumière ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international et contribueront à placer le développement au cœur des activités de l'Organisation des Nations Unies.

Le Bangladesh souscrit à la déclaration faite par l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Toutefois, je voudrais mettre en relief les points suivants.

De notre vivant, le monde a enregistré des progrès notables. Chaque année, un nombre sans

précédent de personnes parviennent à s'arracher au piège de la pauvreté et un nombre plus grand encore connaissent le progrès et la prospérité.

Cependant, tous les êtres humains ne bénéficient pas de manière équitable dans le monde des fruits de ces progrès. Un quart de la population mondiale vit avec moins d'un dollar par jour. L'écart entre les riches et les pauvres continue de se creuser. Et il nous faut désormais trouver un nouveau modèle de développement axé sur la réduction de la pauvreté et sur un mélange équilibré de croissance quantitative et de croissance qualitative.

Les pays les moins avancés (PMA) sont les plus défavorisés. Ils se heurtent à des obstacles structurels si considérables, qu'ils ne sont pas en mesure de s'arracher seuls au piège de la pauvreté. Incapables de s'intégrer sensiblement à l'économie mondiale, ils risquent d'être marginalisés. Bon nombre d'entre eux glissent lentement mais inexorablement vers un état de régression. Et ils continuent à le faire en raison de leur incapacité intrinsèque de mobiliser les ressources extérieures et nationales et d'en faire un usage productif. Le soutien qu'ils reçoivent du reste du monde n'est malheureusement pas adéquat. La communauté internationale doit créer un climat qui leur soit propice et elle doit leur fournir une aide. Telle est l'ambition fondamentale des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Dans mon propre pays, le Bangladesh, nous pensons que nous devons être nous-mêmes aux commandes de notre développement. Notre expérience nous a appris que toute société obtient de meilleurs résultats lorsqu'elle compte sur ses propres ressources intellectuelles et culturelles. Nous avons découvert que les idées locales les plus simples peuvent souvent amener les changements les plus profonds, comme par exemple le microcrédit et l'éducation informelle des femmes. Les évolutions intervenues dans ces domaines ont transformé notre paysage social. Nous nous félicitons d'ailleurs que l'inspirateur du microcrédit, le professeur Muhammad Yunus, ait obtenu la reconnaissance mondiale et se soit vu attribuer le prix Nobel de la paix cette année. Le professeur Yunus dit qu'il attend avec impatience le jour où la pauvreté ne sera plus qu'une figure de musée.

Nous continuons donc de penser que la meilleure manière de parvenir au développement est d'appliquer un prudent mélange de stratégies appropriées, allié à une gestion macroéconomique saine et à une utilisation

soigneuse de l'aide extérieure, le tout dans une culture de pluralisme, de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice entre les sexes et d'autonomisation des femmes. La présence d'une société civile dynamique est un facteur clef. Les modestes résultats obtenus par le Bangladesh, nombreux en dépit des multiples contraintes qui sont les nôtres, doivent être attribués à notre adhésion à ces valeurs.

Des politiques et programmes pragmatiques ont permis de faire progresser rapidement nos indices de base du développement humain. L'économie enregistre un taux de croissance de 6,5 %. La pauvreté a été réduite de 40 % et nous avons déjà atteint deux objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire. Nous avons fait en sorte que 97 % des enfants soient inscrits à l'école primaire. Le taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans est désormais tombé à 65 pour 1 000.

Le Rapport sur le développement humain de 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a relevé les succès notables enregistrés par le Bangladesh dans le secteur social. Le rapport a reconnu que le Bangladesh avait obtenu ces progrès grâce à une action accrue de l'État et à un engagement civique plus vigoureux, en dépit du niveau relativement modeste de croissance du revenu.

Le rapport 2005 plaçait le Bangladesh dans la catégorie des pays en développement humain moyen. Le Rapport sur le développement humain du PNUD pour 2006 a indiqué que le Bangladesh avait enregistré des avancées impressionnantes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Il note également qu'il y a 10 ans, le Bangladesh avait le plus faible taux d'accès à l'assainissement. Le pays est maintenant en passe d'étendre les services d'assainissement à l'ensemble du territoire d'ici à 2010.

Selon nous, quatre stratégies ont contribué à notre décollage dans le domaine du développement humain. La première a trait aux partenariats actifs mis en place avec la société civile. La deuxième a visé le transfert des ressources vers des groupes ciblés. La troisième nous a permis de mettre en place de vastes programmes sanitaires, y compris l'immunisation à grande échelle. La quatrième a consisté pour nous à créer « un cercle vertueux » au bénéfice des femmes, notamment par l'accès au microcrédit.



Malgré tous ces progrès, il nous reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre tous les OMD. Plusieurs mesures essentielles sont indispensables pour cela, et il s'agit là d'une réalité incontournable. Ces mesures doivent être prises dans l'esprit de partenariat sur lequel nos dirigeants se sont accordés lors du Sommet du Millénaire.

La première de ces mesures consiste à étendre l'aide publique au développement conformément aux engagements pris par les pays développés. Deuxièmement, il faut immédiatement s'engager à annuler les dettes non réglées de tous les PMA. Troisièmement, il faut permettre immédiatement et de manière durable un accès au marché en franchise de droits et sans contingentement pour tous les produits en provenance des PMA. Quatrièmement, toutes les formes de protectionnisme, notamment le recours arbitraire aux barrières non tarifaires, non commerciales et autres restrictions, doivent disparaître. Cinquièmement, les règles relatives aux critères d'origine doivent être réalistes, simples et souples. Sixièmement, il faut assurer un accès libre à toutes les catégories de prestataires de services relevant du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS). Enfin, il faut veiller à ce que les pays en développement et les pays les moins avancés aient plus de poids et participent davantage aux processus de prise de décisions des institutions de Bretton Woods.

Le Sommet du Millénaire a défini une vision ambitieuse pour la communauté internationale. Il était supposé déboucher sur un changement radical pour les pays en développement. Notre ère est différente de toutes celles qui ont précédé et il en est ainsi parce que nous estimons aujourd'hui qu'il est de la responsabilité de tous d'atténuer les souffrances de certains.

Nous devons nous employer collectivement à donner plus d'espoir à l'humanité et à créer un monde où règnent la paix et la stabilité, où l'ambiance soit propice au développement, où l'environnement soit protégé et où la maladie et la pauvreté soient réduites de manière radicale. Nous, pays en développement, sommes impatients de nous atteler à cette tâche, en partenariat avec d'autres, et de réaliser nos aspirations, car nous savons qu'il y a une pente à escalader et qu'attendre ne la rendra pas moins raide.

**M. Sen** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons de prendre part à cette séance spécifiquement axée sur le développement. Nous remercions le Secrétaire général des rapports présentés

sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous souscrivons à la déclaration prononcée par l'Afrique du Sud, au nom du Groupe de 77 et de la Chine.

Pour les pays en développement, la question cruciale à régler est celle du développement. Si l'ordre du jour des Nations Unies vient à s'éloigner notablement de l'agenda pour le développement, les buts et la validité même de cette Organisation seront remis en question.

Il y a plus d'un quart de siècle, la représentante de l'un des pays développés a comparé, dans une formule célèbre, le droit au développement à une lettre au Père Noël. Si c'est vraiment le cas, alors il s'agit du seul Père Noël auquel croient les adultes des pays en développement. Qui plus est, ce Père Noël répond parfois à nos lettres.

Depuis le Sommet du Millénaire en l'an 2000, les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été inégaux et les niveaux de dénuement humain restent stagnants. Les problèmes demeurent les plus pressants en Afrique, et particulièrement en Afrique subsaharienne, où la proportion d'individus vivant dans l'extrême pauvreté est fondamentalement restée la même depuis 1990 et, en chiffres absolus, a augmenté de manière spectaculaire. En fait, en chiffre absolu, l'extrême pauvreté a doublé.

Il convient ici de faire remarquer que la totalité des subventions agricoles versées par les États-Unis, l'Union européenne et le Japon dépasse le revenu cumulé de l'Afrique subsaharienne. J'ai récemment lu dans un article que 2 % de la population mondiale se partageait 50 % des biens et ressources de la planète. À terme, cette situation risque fort de devenir intolérable sur le plan politique ou morale.

L'un des orateurs précédents a évoqué l'Article 55 de la Charte, qui souligne également le plein-emploi. Cela date de 1945, où l'Organisation internationale du commerce (OIC), qui n'a finalement jamais vu le jour, affirmait dans sa charte – à propos d'une question qui, aujourd'hui encore, intéresse la théorie économique – que l'équilibre des prix et la libéralisation ne suffisaient pas pour atteindre le bien-être optimal. En effet, il faut des politiques distinctes et concrètes sur la manière de parvenir au plein-emploi.

Il faut rappeler que les catégories « pays développés » et « pays en développement » doivent être considérées en tenant compte du fait que les pays développés, aussi, ont des besoins en termes de développement. Signalons également, au sujet de la question de la pauvreté, que, d'après les estimations des économistes, entre 1999 et 2004, le pays le plus avancé au monde, c'est-à-dire les États-Unis, a certes affiché une hausse du revenu moyen de 11 %, mais son revenu médian par foyer – autrement dit, situé au milieu de la répartition – a reculé de 3 % pour tomber à 1 500 dollars. C'est un fait digne d'intérêt.

Ce n'est pas une coïncidence si, au Sommet mondial de 2005, il a été réaffirmé que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exigerait une coopération internationale plus robuste et qu'il y a été souligné que l'ONU devait jouer un rôle fondamental dans la promotion de la coopération internationale en faveur du développement. L'ONU a influencé de manière originale et cruciale le choix des préoccupations économiques internationales dans les années 70. Elle doit le faire de nouveau. Sa décision de surveiller l'exécution des objectifs et engagements de développement est un pas encourageant.

La résolution 60/265, qui porte sur le suivi de la question du développement, a souligné qu'il était nécessaire de mettre pleinement en œuvre le partenariat mondial pour le développement et de renforcer l'élan donné par le Sommet mondial de 2005. Elle a ainsi admis qu'il ne fallait plus débattre des principes mais des modalités pratiques, autrement dit, passer du discours normatif à la phase d'exécution. L'exécution doit être comprise au sens large du terme pour inclure la question des ressources et celle de l'interprétation, c'est-à-dire en développer les aspects flous ou lacunaires en fonction de l'évolution du contexte. Il faut se pencher sur les problèmes de ressources et d'interprétation. Les infrastructures physiques et sociales étant, dans certains pays, trop déficientes pour attirer l'investissement privé, il est crucial que les pays développés consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, comme ils s'y sont engagés, et que l'on trouve de nouvelles sources de financement.

À ce propos, nous sommes heureux de constater que plusieurs pays développés s'efforcent de tenir leurs engagements relatifs à l'aide publique au développement. De même, nous trouvons encourageants que certains, comme on l'a vu aujourd'hui, communiquent des informations sur les

mesures prises dans ce sens, tel que prévu dans la résolution de suivi sur la question du développement. D'aucuns ont exprimé leurs vues sur la place de l'investissement privé dans la croissance économique, et nous nous en réjouissons.

Le veto en vigueur, le manque de transparence et de responsabilisation publique et, surtout, le fait que l'on en soit resté au tableau des poids économiques relatifs et à la structure gouvernementale de 1945, qui sont totalement archaïques et inapplicables au contexte économique actuel, tout cela aurait pu encore passer si, au moins, les institutions de Bretton Woods avaient réussi à assurer la stabilité économique et financière internationale. Or, cela n'est manifestement pas le cas. Les conseils traditionnellement donnés en matière de convertibilité du compte de capital et de restrictions en cas de solde budgétaire ont entretenu la situation de crise, pire, ils l'ont aggravée. Pour leur part, les pays les plus pauvres continuent de plier sous le poids croissant des conditionnalités, encore présentes dans le nouvel instrument de soutien à la politique économique adopté pour 2005.

Il est donc nécessaire d'analyser les résultats de ces institutions internationales et de proposer des mesures correctives en vue d'une réforme car, sinon, les prévisions du grand économiste défunt Milton Friedman risquent bel et bien de se concrétiser suivant un raisonnement complètement différent. Il soutenait en effet que le Fonds monétaire international devait être aboli, en partant naturellement du principe qu'il fallait laisser le marché monétaire trouver son point d'équilibre. Or, cela rejoint un tout autre point de vue, celui que je viens d'exposer.

Les systèmes monétaire, financier et commercial mondiaux restent empreints d'inégalités. Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont considérablement écartées de leur mission première, à savoir élaborer des politiques macroéconomiques génératrices d'emplois. S'il est vrai que les pays en développement ont besoin de régimes multilatéraux réglementés, il faut que ces règles soient véritablement équitables et qu'elles ne nuisent pas à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement en limitant la portée. Lorsqu'il s'agit de protéger des emplois, il n'est pas possible d'altérer les fonctions souveraines de l'État, de même que tout régime érodant la marge de manœuvre politique doit être réformé. Voilà pourquoi il est essentiel de remanier en profondeur les institutions monétaires, financières et

commerciales internationales en s'appuyant sur des règles nouvelles et véritablement équitables.

Il est également crucial que l'ONU étudie et analyse à intervalles réguliers les politiques économiques internationales et leurs effets sur le développement. S'agissant des questions systémiques, il est particulièrement important, conformément à l'engagement pris, de rendre les pays en développement plus à même de participer judicieusement au processus décisionnel. Cela suppose d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'analyse des effets des changements d'orientation, la plupart n'ayant, en effet, pas les moyens de le faire.

Il serait possible d'étoffer les débats de réflexion tenus à l'OMC et dans d'autres organisations économiques internationales s'il existait un organe indépendant pour passer en revue les diverses propositions et leurs conséquences sur les pays en développement. L'ONU est la mieux placée pour le faire. Il est primordial d'évaluer les disparités entre les conséquences prévues et réelles. Le Conseil économique et social a le devoir d'examiner la politique des institutions de Bretton Woods. Nous devons veiller à l'exécution de cette responsabilité et réfléchir à la manière d'inclure d'autres politiques économiques dans cet examen.

Nous nous félicitons de l'accord conclu dans ce sens lors du renforcement du Conseil économique et social. Nous sommes convaincus que sur la base de l'examen et de l'évaluation des politiques économiques internationales – c'est-à-dire les politiques des institutions financières, monétaires et commerciales internationales – le Conseil fera les recommandations qu'il convient sur les dispositions à prendre pour modifier l'ordre économique international de manière à ce qu'il favorise le développement. Non seulement cela renforcera la confiance dans la gouvernance économique internationale, mais il pourrait, de surcroît, en résulter une meilleure gestion économique au profit du monde en développement et des pays développés. L'Assemblée générale aura bien évidemment des avis à exprimer, principalement en complément de l'examen ciblé de ces questions au sein du Conseil économique et social. La tenue de réunions spécialement consacrées au développement contribuera grandement à renforcer la complémentarité entre le Conseil et l'Assemblée générale, mais aussi à affermir le programme des Nations Unies en matière de développement.

Soixante-dix pour cent des gains engendrés par la libéralisation des échanges depuis le cycle d'Uruguay ont dans les faits profité aux pays développés et seulement 30 % aux pays en développement. Les pays développés imposent en moyenne des frais quatre fois plus élevés aux produits des pays en développement qu'à ceux des pays développés. Ces estimations sont bien connues des économistes. Il faut donc faire quelque chose pour sortir de l'impasse des négociations de Doha.

La suspension du cycle des négociations commerciales de Doha est très préoccupante car, bien que consacré au développement, il n'a produit, jusqu'ici, aucun résultat en termes de commerce équitable et de développement. Cette situation d'impasse et les récents débats de la Deuxième Commission révèlent que les frontières nationales ne doivent pas poser problème aux échanges et aux flux de capitaux, mais qu'il ne faut pas soulever la question des flux des technologies et de la main-d'œuvre; que les subventions nuisent aux secteurs industriels mais qu'il ne faut pas aborder la question des subventions agricoles; et que les intérêts privés des titulaires de droits de propriété intellectuelle sont sacrosaints, mais qu'il ne faut pas parler de l'intérêt général ou de la protection des ressources biogénétiques des pays en développement.

Si la reprise des négociations commerciales est souhaitable, il est absolument impératif de se conformer aux principes convenus dans la Déclaration ministérielle de Doha, dans l'accord-cadre de juillet et dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Le sauvetage des négociations exige que les pays développés manifestent leur volonté politique. Il reste donc nécessaire que l'ONU, notamment, fixe clairement l'orientation politique de l'OMC.

L'Inde a toujours maintenu que la réforme de l'ONU devait poursuivre le dessein de renforcer le rôle de l'Organisation dans les questions de développement. Nous reconnaissons que le rôle d'exécution de l'ONU sera nécessairement secondaire compte tenu du niveau modeste des fonds disponibles et de l'immensité des besoins des pays en développement.

Cependant, l'ONU a un rôle important de catalyseur à jouer. Il est nécessaire de s'attaquer à la question fondamentale de l'écart entre les mandats et les ressources financières affectées à leur mise en œuvre. Nous sommes persuadés que les débats sur la promotion de la cohérence à l'échelle du système

accorderont la plus grande attention à la question fondamentale du manque de financement. Un examen préliminaire a mis en lumière la nécessité d'augmenter les allocations du budget ordinaire aux activités de l'ONU dans le domaine du développement.

S'agissant des besoins des petits États, et en particulier des petits États insulaires en développement, il est important de ne pas supprimer le rôle que joue, dans le domaine du développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, en le confinant à ce qui est appelé ses domaines réservés.

S'agissant du rôle de l'ONU en matière de développement, il est également important de renforcer les règles actuelles concernant l'exercice des responsabilités qui s'appliquent à la direction exécutive, au niveau des secrétaires généraux adjoints et des sous-secrétaires généraux, notamment les évaluations officielles et transparentes de leur performance et les sanctions imposées s'ils n'atteignent pas les objectifs fixés. La voix et une participation efficace des pays en développement sont importantes, non seulement pour la prise de décisions relatives à l'économie mondiale, mais aussi pour la gestion et l'administration de l'Organisation; elles sont également importantes pour la réalisation des activités de développement, qui est la première priorité de la majorité des membres de l'Organisation, à savoir les pays en développement. Il est particulièrement important que les pays en développement soient représentés aux divers niveaux de la direction exécutive et que pays développés et en développement y soient représentés de façon équilibrée.

Le débat en cours sur la gestion des ressources humaines revêt donc une grande importance. Il pourrait également être utile d'envisager la mise en place d'un processus de nomination ouvert et transparent, notamment à l'issue de vastes consultations et après confirmation par l'Assemblée générale afin d'améliorer l'exercice des responsabilités. Nous attendons avec intérêt les débats sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la gouvernance.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation du Pakistan remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir pris la décision de convoquer cette séance plénière sur l'application des décisions des grandes conférences des Nations Unies sur le développement. Le débat thématique informel

sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui a eu lieu le 27 novembre, a été très utile. Il témoigne aussi de l'attachement de la Présidente à la question du développement, pilier central des activités de l'ONU, sa principale raison d'être et sa principale responsabilité.

Les relations économiques internationales sont, à l'évidence, inégales et inéquitables pour les pays en développement. Paradoxalement, la mondialisation a accru à la fois la prospérité et la pauvreté : les riches sont devenus plus riches, mais les pauvres sont devenus plus pauvres, et leur nombre et leur proportion augmentent. Ces dernières années, la croissance des pays en développement et des pays développés ne s'est pas accompagnée d'une croissance de l'emploi, ce qui a élargi le cercle des pauvres. La croissance dans l'équité doit être le premier objectif du développement. La croissance dans l'équité doit être l'objectif de l'ONU.

Aujourd'hui, les relations économiques et sociales internationales sont conduites par des voies multiples, aux niveaux politique et opérationnel. Cependant, il existe un accord général sur les objectifs et les politiques que nous devons réaliser aux niveaux national, régional et international, en particulier en raison des décisions prises par les nombreuses conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU au cours de ces dernières années, y compris le Sommet du Millénaire en 2000 et le Sommet de 2005 des Nations Unies. Ces décisions sont collectivement appelées les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. Ce qui a manqué jusqu'à présent, c'est un mécanisme général pour assurer le suivi adéquat et la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international et des OMD, ainsi que pour assurer la cohérence et la coordination de la gouvernance des politiques internationales et nationales se rapportant à ces objectifs de développement.

La résolution 60/265, sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005, a prévu la convocation de cette séance spéciale de l'Assemblée générale pour passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international et des OMD. En fait, la mise en œuvre est restée le talon d'Achille des efforts de l'ONU dans le domaine du développement. Pour produire un examen utile, cette séance spéciale aurait dû être précédée d'un processus préparatoire approprié. L'élément essentiel de ce

processus serait la mise en place d'un mécanisme de suivi – peut-être à travers l'examen annuel au niveau ministériel que le Conseil économique et social doit mener chaque année – qui pourrait mesurer objectivement les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international et des OMD.

Cette évaluation objective requiert l'élaboration d'une matrice globale d'objectifs de développement, de cibles, d'indicateurs et d'acteurs impliqués dans la réalisation de chacun des objectifs de développement convenus au niveau international et des OMD dans les domaines du financement, du commerce et de la technologie, ainsi que dans les secteurs sociaux. Cette évaluation et cette matrice permettraient de mesurer les actions prises par tous les acteurs pertinents – à savoir les gouvernements nationaux, les partenaires de développement, les institutions internationales, la société civile et le secteur privé – dans la pleine réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et des OMD.

Nous avons la certitude que la mise au point de cette matrice globale sera assurée par les organismes compétents de l'ONU – notamment le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission de statistique – en concertation avec d'autres institutions de développement compétentes.

C'est à la lumière d'informations objectives provenant de cette matrice globale que le Conseil économique et social et ses commissions techniques pourraient évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et les OMD. Ces évaluations, à leur tour, mettraient une telle séance spéciale de l'Assemblée générale en mesure de fournir des orientations pour renforcer la mise en œuvre et de faire des recommandations tendant à l'ajustement des politiques. Pour que l'Assemblée générale puisse fournir ces orientations, il est également essentiel que l'Assemblée tienne cette séance spéciale parallèlement au débat général annuel, ce qui permettrait aux décideurs de haut niveau, notamment les ministres, les chefs d'État et les chefs de gouvernement, de participer et de contribuer aux délibérations et aux décisions de l'Assemblée.

Nous avons bon espoir qu'à partir de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et des prochaines sessions du Conseil économique et social et de son examen ministériel annuel, ce processus d'évaluation objective et de haut niveau de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, pourra être rapidement mis en place.

**M. Baum** (Suisse) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour procéder à un premier examen de la mise en œuvre de la résolution 60/265. Elle a été adoptée il y a six mois seulement, et trop peu de temps s'est écoulé pour que des progrès aient vraiment pu être obtenus dans les divers domaines qu'elle couvre. Je limiterai mes observations à deux recommandations portant spécifiquement sur l'ONU.

Premièrement, la résolution appelle les Nations Unies à jouer un rôle clef s'agissant de promouvoir la coopération internationale pour le développement et d'assurer la cohérence, la coordination et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

La Suisse exprime son plein accord avec ce message essentiel, et souligne que la résolution 57/270 B fournit toujours à l'ONU un cadre adéquat et porteur dans ce contexte. Le développement est une question très complexe. C'est pourquoi nous pensons que l'ONU a tout intérêt à traiter les composantes du développement en les distinguant logiquement, pour éviter de tomber dans des généralités. Il convient d'adopter une approche structurée, comme nous l'avons convenu, par exemple dans les résolutions 57/270 B et 59/250. Mais cette démarche appelle une certaine discipline collective afin que ce qui a été convenu soit mis en œuvre et serve de tremplin à notre action future.

Dans ce contexte, ma délégation pense que le Document final du Sommet mondial de 2005 nous offre une occasion unique de consolider ensemble le Conseil économique et social. La réunion ministérielle annuelle d'examen et le Forum de la coopération pour le développement peuvent nous aider à atteindre ce but, pour autant que nous nous assurions qu'ils apportent une authentique valeur ajoutée. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises : nous fonderons notre appréciation sur le renforcement de l'attractivité du débat de haut niveau du Conseil. Nous souhaitons tous voir affluer les ministres aux réunions. Demandons-nous donc ce

qui pourra les intéresser et les motiver. Cela ne sera possible que si les réunions abordent des sujets bien circonscrits, et que si le Secrétariat et les États Membres ont suffisamment de temps pour se préparer.

En ce qui concerne le nouveau Forum de la coopération pour le développement, il offre de précieuses possibilités pour harmoniser et resserrer les liens entre l'aide bilatérale, multilatérale et les autres mécanismes d'aide, replacer le débat sur l'efficacité de l'aide à un niveau véritablement multilatéral, offrir une plateforme où la voix des bénéficiaires – gouvernements inclus – pourra se faire entendre et recevoir la considération qu'elle mérite, obtenir une vue d'ensemble des canaux de financement existants, y compris les grandes fondations privées et les donateurs émergents, et enfin, promouvoir le consensus sur l'harmonisation et l'équilibrage de l'architecture de financement.

En ce qui concerne la réunion ministérielle annuelle d'examen et le débat thématique usuel, la Suisse estime qu'il devrait y avoir une cohérence dans les sujets qui y sont traités, avec un thème par an si possible. Il est très improbable que se succèdent à un même débat de haut niveau du Conseil économique et social trois groupes de ministres, de l'environnement, des finances et de l'agriculture, par exemple.

Il faut, pour la même raison, éviter de mélanger les fonctions et les débats du processus de suivi de la Conférence de Monterrey avec ceux du Conseil économique et social. Nous possédons maintenant aux Nations Unies une architecture intergouvernementale qui nous permet d'aborder séparément quatre aspects fondamentaux du développement. Premièrement, l'examen des objectifs globaux de développement à la réunion ministérielle annuelle d'examen. Deuxièmement, les questions liées au financement du développement dans le cadre du suivi de la Conférence de Monterrey. Troisièmement, la coordination de l'architecture du développement des Nations Unies au Conseil économique et social. Quatrièmement, enfin, l'efficacité de la coopération pour le développement dans le cadre du Forum et de l'examen triennal. Mettons à profit notre architecture intergouvernementale pour renforcer ces diverses fonctions.

Mon deuxième point porte sur la résolution 60/265 qui demande que soient prises à temps des mesures concrètes pour mettre en œuvre tous les

engagements convenus en relation avec l'efficacité de l'aide.

Dans le contexte spécifique des Nations Unies, nous avons un ordre du jour permanent et inachevé, défini dans l'examen triennal. Il s'agit d'aligner et d'harmoniser le système de développement des Nations Unies, de réduire les coûts de transaction et de faire en sorte que les efforts déployés se traduisent par l'amélioration des capacités de mise en œuvre et d'absorption des pays bénéficiaires.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre des conclusions de l'examen triennal au sein du système de développement des Nations Unies, mais principalement chez les quatre organismes dits du « Comité exécutif ». Il reste énormément à faire, surtout pour obtenir que les grandes institutions spécialisées qui ont le plus d'impact sur le développement rejoignent les équipes de pays des Nations Unies.

Le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système a récemment rendu son rapport au Secrétaire général. En Suisse, nous sommes encore en train de l'étudier. Une remarque préliminaire cependant : le rapport fait siennes un nombre important de recommandations particulièrement intéressantes.

Il nous faut préparer avec le plus grand soin l'examen triennal à venir, au sein du Secrétariat comme au niveau intergouvernemental. Ce faisant, nous devons nous assurer que les divers Conseils exécutifs continuent de fonctionner de façon satisfaisante et prennent les décisions nécessaires. L'examen triennal ne vise pas à bouleverser le dispositif opérationnel, mais à le consolider, tout en lui permettant de continuer de fonctionner à pleine capacité. Cela est d'autant plus important que les points à traiter sont extrêmement complexes, et d'une nature qui paraît souvent hautement technique.

**M. Pedroso** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'initiative visant à faire porter la présente session sur la problématique du développement. Cette question est particulièrement pertinente pour l'ONU qui, au cours des 15 dernières années, a présidé à l'édification d'un consensus mondial sur le thème du développement, qui a produit de nombreux engagements et objectifs internationaux. Nous souscrivons également sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'ONU n'a pas besoin de prendre de nouveaux engagements en matière de développement dans les domaines économique et social. Comme nous avons eu l'occasion de le dire lors du débat de l'Assemblée générale le 20 novembre dernier, cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, le soi-disant programme de développement de nos pays est bien loin de s'être effectivement matérialisé à cause des obstacles et des difficultés immenses que continue de poser pour les pays en développement le processus de mondialisation néolibérale. Les solutions durables aux questions soulevées par le Consensus de Monterrey – aide publique au développement, dette extérieure, investissement étranger direct et commerce international – restent illusoire. Les objectifs importants convenus à Johannesburg en vue de la véritable réalisation d'un développement durable sont encore loin d'être une réalité.

Comme nous l'avons déjà dit, ni la communauté internationale ni l'ONU n'ont besoin de nouveaux objectifs ou engagements; ce qu'il faut c'est une volonté politique expresse de la part des pays développés. Il est aujourd'hui plus que jamais

nécessaire que ces pays tiennent les engagements qu'ils ont souscrits. Ils doivent passer des discours à l'action et assumer leurs responsabilités plutôt que de tenter de retarder la tenue des engagements souscrits. Le règlement des problèmes dont continuent de souffrir les pays pauvres concerne la communauté internationale tout entière, sans distinction entre riches et pauvres. Il est fondamental que nous travaillions tous dans le cadre d'une véritable coopération internationale multilatérale, fondée sur les principes de solidarité, de complémentarité et d'avantages mutuels. Ce n'est qu'alors que nous serons sûrs de pouvoir créer un authentique et juste partenariat mondial pour le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance spécifique consacrée au développement.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 47 et 113 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 20.*